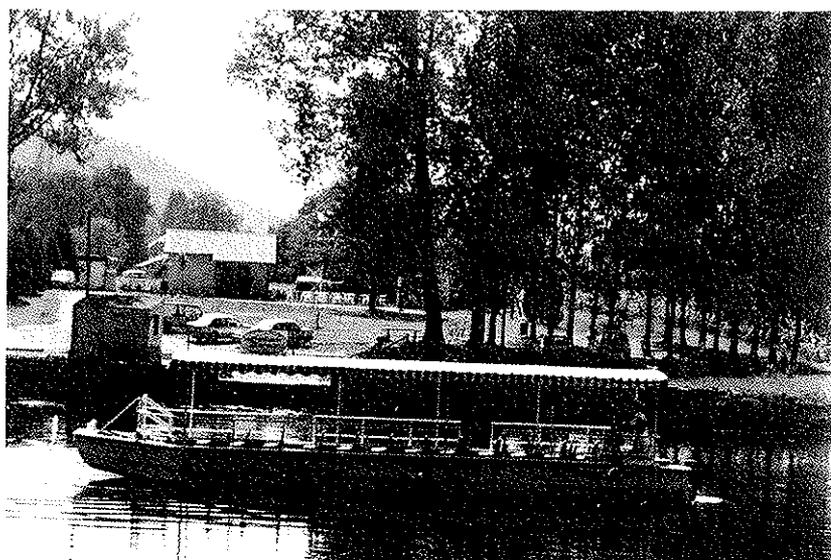


FLAGNAC

Infos

EDITORIAL



Année 1992, étape entre 1989, année de notre élection et 1995, la fin du mandat que vous nous avez confié.

A mi-parcours, il nous est apparu intéressant de faire le point sur ce qui a été réalisé et sur les projets pour les trois ans à venir.

Notre engagement électoral portait sur plusieurs points : extension du réseau d'éclairage public, entretien de la voirie communale, encouragement à la restauration des vieux quartiers, amélioration de l'assainissement, rénovation des bâtiments communaux et valorisation du site créé par le plan d'eau de Marcenac. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le réseau d'éclairage public a été étendu avec plus de cinquante nouvelles lampes posées. Quelques points particuliers restent à faire. Nous dépensons d'importantes sommes à l'entretien de la voirie que nous avons même développée avec le goudronnage de nouvelles routes. La rénovation des bâtiments communaux est en cours. En ce qui concerne l'encouragement à la restauration des vieilles maisons, nous subventionnons dès cette année les ravalements de façades. Le succès de la base de loisirs du Port de La Combe est encourageant pour l'avenir, mais des investissements lourds restent à prévoir. Nous n'avons encore rien fait pour l'assainissement, mais ce pourrait être notre plus gros dossier d'ici 1995.

Bien d'autres travaux ont été réalisés pour qu'à l'horizon de l'an 2000, notre commune puisse résister dans la tourmente qui va rayer de la carte des communes entières par ces seuls mots " déclin de l'agriculture, désertification et vieillissement de la population ".

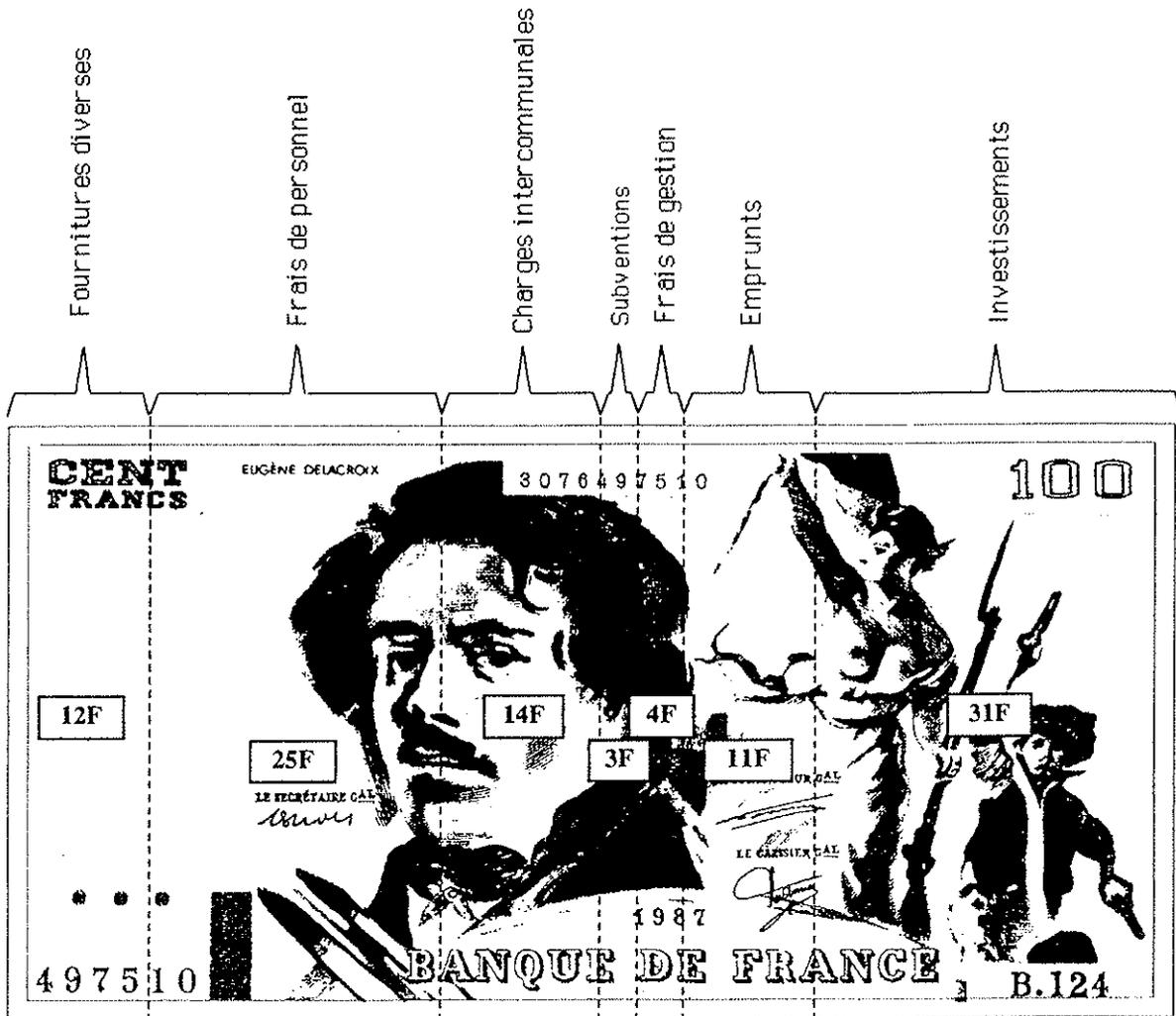
Le rôle de la municipalité n'est plus ce qu'il était, il y a trente ans. Elle doit instaurer une dynamique entraînant dans son sillage tous les partenaires privés locaux pour rénover, pour accueillir, pour développer, pour investir.

Elle ne peut agir seule sans l'appui, le soutien, l'adhésion des habitants pour la réalisation de projets qui s'inscrivent dans cette logique.

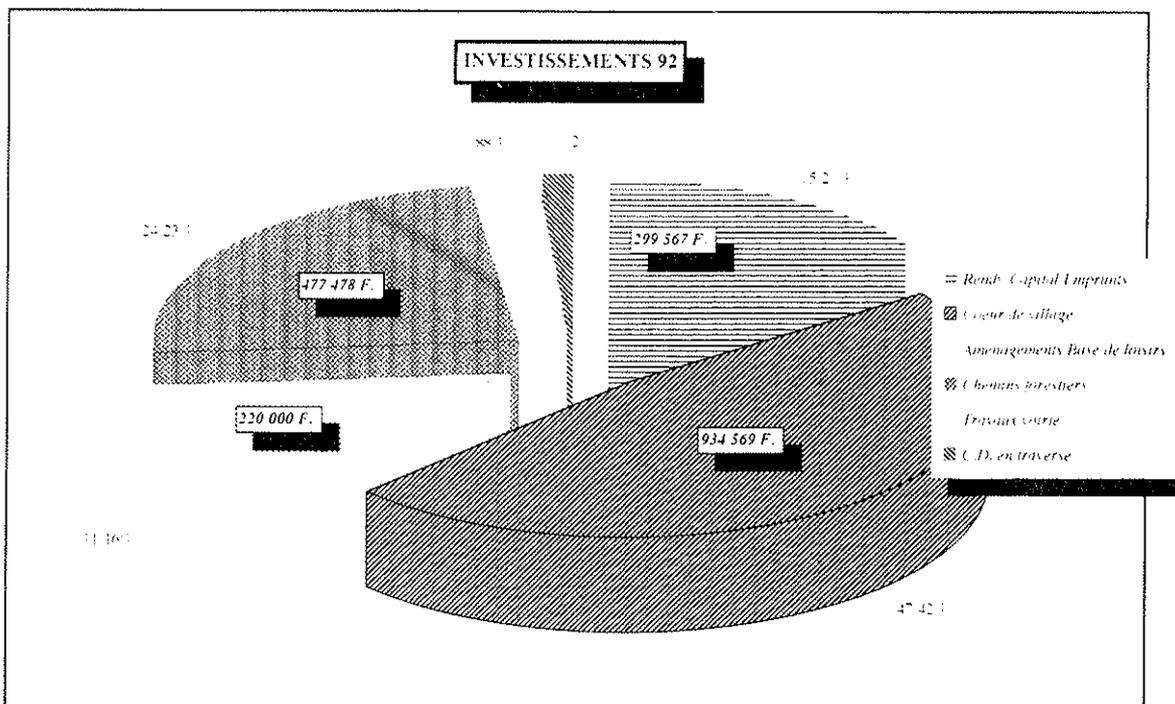
"Communication, réalisme et objectivité" demeurent nos seuls guides.

Jean-Claude COUCHET
Maire de FLAGNAC

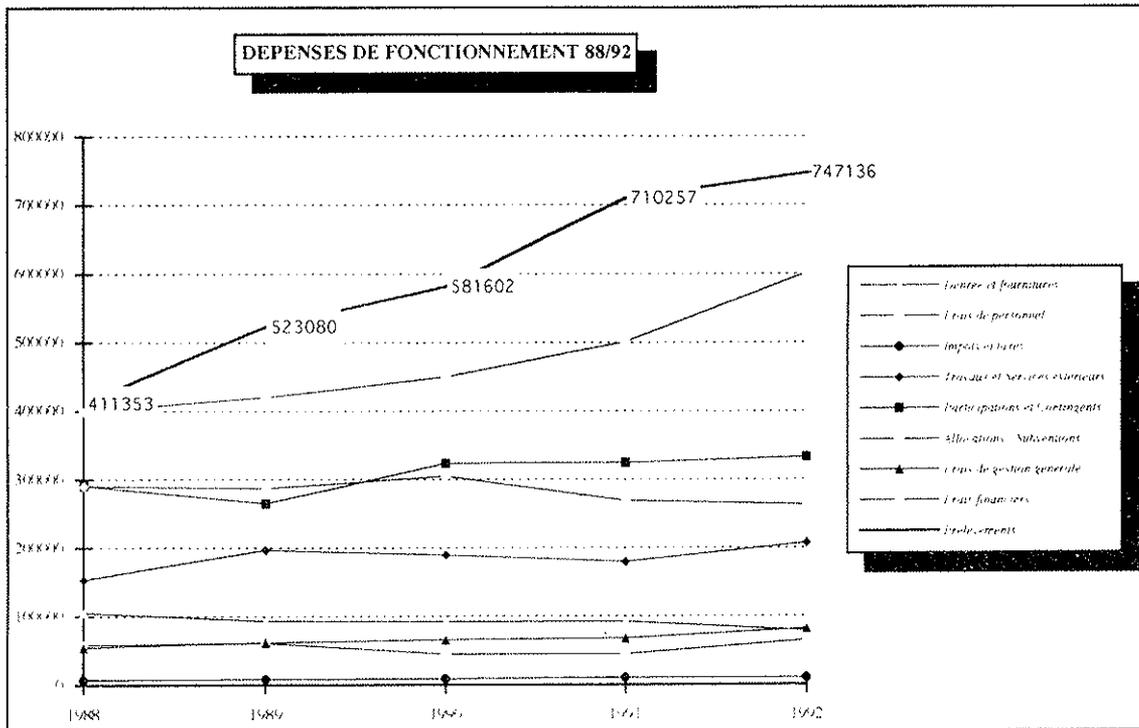
BUDGET PRIMITIF 1992



DEPENSES de FONCTIONNEMENT



BUDGET



Quelques précisions :

Les denrées et fournitures consommées ainsi que les travaux et services extérieurs représentent la totalité des achats de biens et services auprès des commerçants, entrepreneurs et industriels.

Les frais de personnel comprennent les traitements proprement dits (personnel permanent ou temporaire), les charges sociales mais aussi les indemnités diverses.

Les participations et contingents correspondent à la contribution de la Commune aux charges des syndicats intercommunaux et au financement des services gérés par le département (aide sociale, service d'incendie, transports scolaires).

Les frais de gestion générale comprennent la documentation générale, les frais de postes et télécommunications et les indemnités de fonction au maire et adjoints.

Les frais financiers sont constitués, pour l'essentiel, par les intérêts que la Commune doit verser chaque année au titre des emprunts contractés antérieurement.

Le prélèvement ne constitue pas une dépense réelle mais une simple écriture comptable destinée à représenter quelle part des ressources ordinaires a été affectée aux dépenses d'investissement. Il constitue une première indication de l'effort d'autofinancement de la Commune.

Madame ESPINASSE

ALIMENTATION

FLAGNAC - Tél : 65.64.01.43

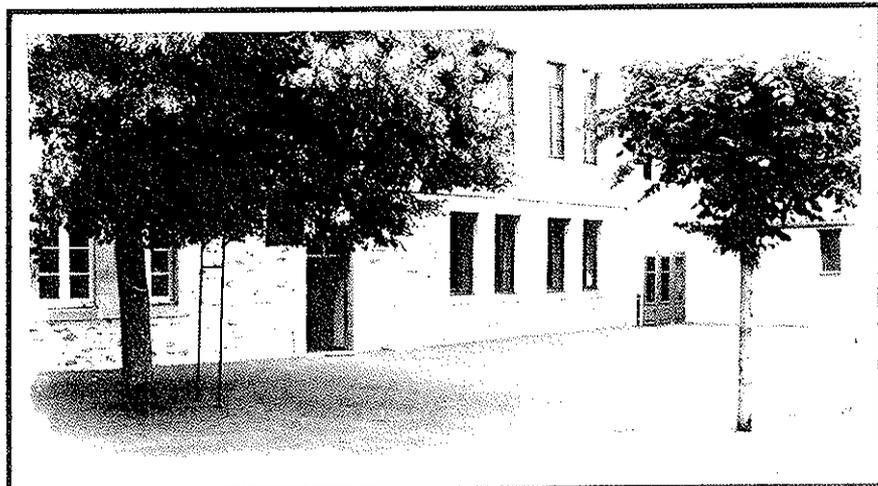


MENUISERIE
ISOLANTE
DE QUALITE
ARTISANALE

**MENUISERIE
MOLENAT sa**

B.P N° 5
12110 VIVIEZ
Tél: 65.43.07.22
Fax: 65.43.09.82

Les TRAVAUX



ECOLE de FLAGNAC

Réaménagement Ecole de FLAGNAC

2ième Tranche

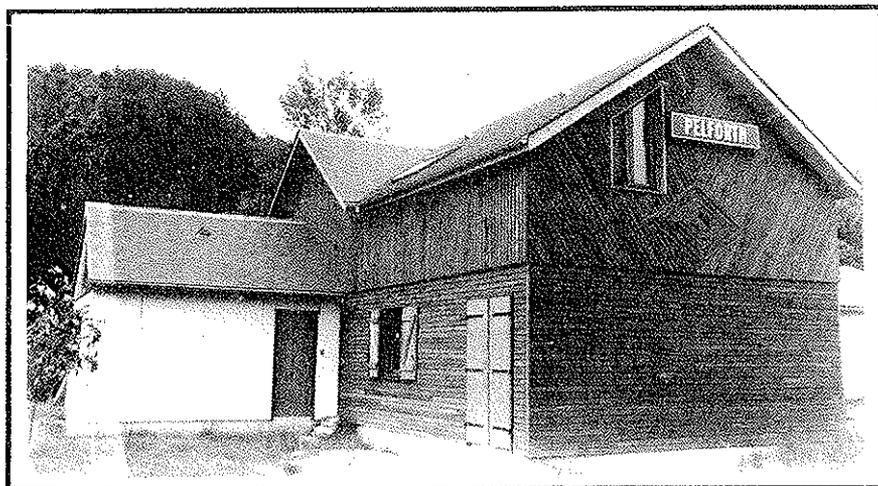
Coût : 815 000 Francs

Voirie 1991

Route La FAVAREDE	24 372 Francs
Route TRAYSSAC	19 053 Francs
Village de PAGAX	15 204 Francs
Route de REYT	9 339 Francs
Cours de l'école de FLAGNAC	11 528 Francs
Chemin d'accès atelier Mesuiserie	20 280 Francs
Embarcadère	98 039 Francs



ROUTE de TRAYSSAC



BASE de LOISIRS du PORT La COMBE

Bâtiment de la base de loisirs

2ième Tranche

Coût : 120 000 Francs

"AUX 4 TREFLES"

BAR . GLACIER . SNACK . RESTAURANT

Terrasse . Jeux divers

Base nautique - Port Lacombe

12300 FLAGNAC - Tél: 65.64.08.32

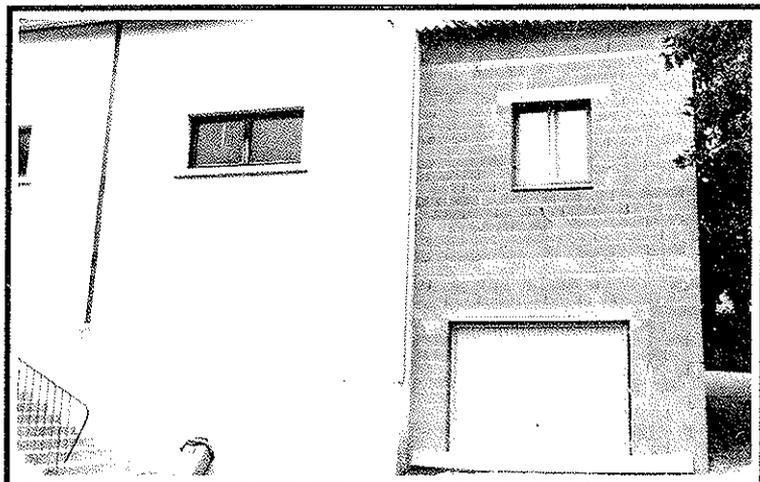
SUR LES BERGES DU LOT
DANS UN CADRE DE DETENTE ET DE VERDURE

Ouvert tous les jours de 9 h. 30 à 1 h. du matin

SABLIERES
AGGLO - BETON
FLAGNAC
*Livraisons de Béton prêt à l'emploi
du lundi au samedi inclus*

Tél. 65.63.63.63

Les TRAVAUX

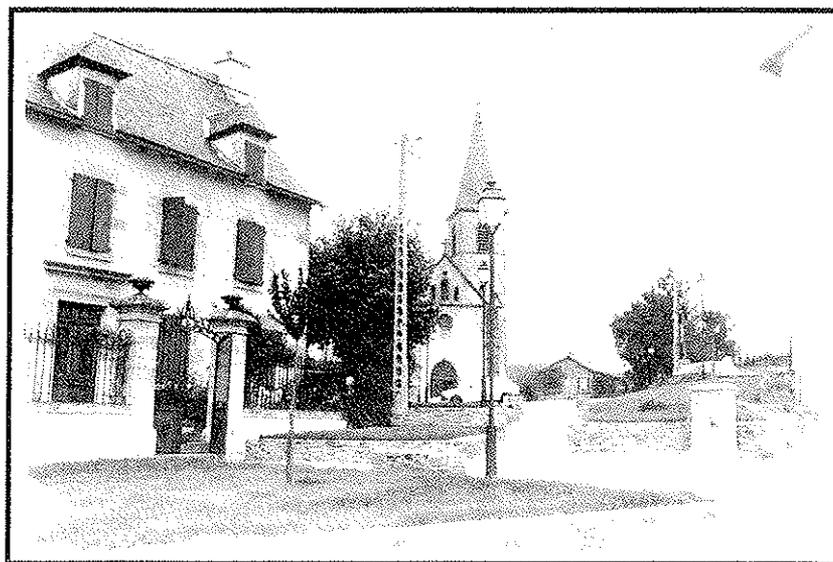
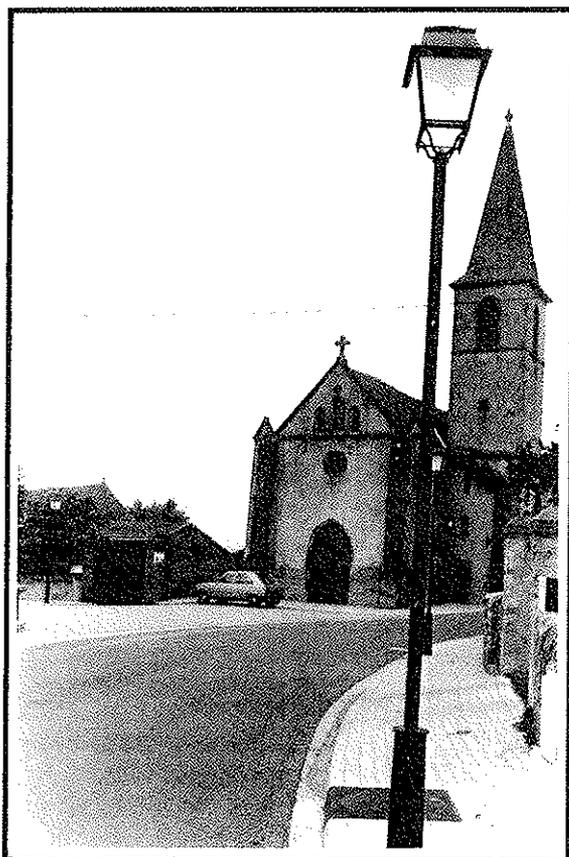


SALLE POLYVALENTE d'AGNAC

Extension salle polyvalente d'AGNAC

Coût : 120 000 Francs

La Municipalité remercie vivement les habitants du bourg d'AGNAC qui par leurs participations bénévoles, ont permis cette réalisation dans les limites imposées par le budget



PLACE d'AGNAC

Aménagement Place de l'Eglise - AGNAC -

Coût : 350 000 Francs

**Société Flagnacoise
de Plâtres
et Carrelages**

COUDERC

Siège social : Le Foirail
FLAGNAC
Tél:65.64.07.90

**DEPANNAGE
ELECTROMENAGER - FROID
TOUTES MARQUES
ROGER ALBOUY**

La Prade - FLAGNAC
Tél: 65.64.04.61

HABITAT

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Art. 1 : Conditions initiales

- 1- Seules les habitations situées dans les bourgs de FLAGNAC et d'AGNAC sont concernés. (voir plan détaillé en Mairie)
- 2- La subvention ne portera que sur les travaux de restauration des façades.
- 3- Les habitations doivent être construites depuis plus de 40 ans.

Art. 2 : Travaux

- 1- Comme pour tous les travaux extérieurs, le ravalement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux (imprimé disponible en Mairie).
- 2- Cette demande devra être accompagnée d'un descriptif détaillé des travaux projetés.
- 3- La restauration des façades devra se faire en pierre jointoyée ou crépis gratté dans le cas de colombages.

Art. 3 : Subvention

- 1- La subvention est subordonnée à l'acceptation du dossier par la commission d'urbanisme.
- 2- Cette subvention sera de 20% de la facture T.T.C. , avec un plafond de 40 F./m² et un maximum de 4 000 F. par habitation.
- 3- Dans le cas où le budget alloué chaque année serait épuisé, les attributions seraient reportées sur l'année suivante.

Art. 4 : Contrôle

- 1- Dans tous les cas, le Conseil Municipal se réserve le droit de contrôler les travaux pendant leur exécution.

DESTRUELS - BOUYGUES

Moulin de Limoux - Flagnac - Tél : 65 64 00 55

Dépôts:

15290 le ROUGET - Tél : 71 46 14 45

12700 CAPDENAC - Tél : 65 80 80 20

Fabricant d'aliments du bétail U.F.A.C

Une équipe dynamique au service de l'élevage
et de l'agriculture

Hubert GUIBERT

maçonnerie

pierre - béton - crépis

NEUF - RENOVATION

AGNAC - Tél : 65.43.14.00

Assainissement ... et pollution

Ces quinze dernières années, de nouveaux thèmes de réflexion ont vu le jour : traitement des déchets, protection de la couche d'ozone, pollution de la nappe phréatique. Autant de sujets qui ne nous laissent plus indifférents. Mais qu'en est-il en matière d'assainissement ?

Il faut bien reconnaître que jusqu'à présent le plus grand laxisme était de mise et de rares contrôles étaient effectués.

Les nouveaux textes de lois sont draconiens. La loi sur l'eau impose aux communes d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, vaste chantier pour notre commune où il n'est pas exagéré d'écrire que tout reste à faire, mis à part le secteur d'Agnac qui est raccordé sur Decazeville.

La mauvaise conception des installations privées et l'oubli de l'entretien sont bien le lot commun. Pourtant, tous les permis de construire ont été accordé sous réserve d'un assainissement individuel. Il est, par conséquent, interdit de canaliser les eaux usées dans le fossé le plus proche ou de les envoyer dans le terrain du voisin.

Il est vrai que les puits perdus ou les tranchées drainantes ne fonctionnent pas très longtemps de façon

satisfaisante... car nous ne consacrons pas un centime à leur entretien. Inversement, les habitants d'Agnac disposant du "tout à l'égout" payent 6,20 francs par mètre cube d'eau consommée, 6,20 francs pour ne pas polluer. Difficile à imaginer sur une même commune, mais c'est la réalité.

Il est nécessaire d'en prendre conscience, de réagir en entretenant son réseau d'assainissement avant que l'on nous impose une application stricte des réglementations, application qui aura des répercussions financières pour tous.

Et l'administration de rappeler que les techniques de l'assainissement individuel présentent un meilleur pouvoir dépolluant que les stations d'épuration.

En ce qui concerne les bourgs de Flagnac et d'Agnac (où les maisons ne disposent pas de suffisamment de terrain pour l'installation de fosses ou drains), la municipalité étudie la faisabilité d'un projet pour un coût global de 1 700 000 francs.

Un tel projet devra nécessairement voir le jour dans les années futures.

Le temps du busage "tous azimuts" est bien derrière nous.

J.C. COUCHET

Mme Paulette BROUZES

ALIMENTATION
CAFE - TABAC

Place de l'Eglise
FLAGNAC
☎ 65.64.01.36

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
SARL MAFFRE - DAUNIS

CHAUFFAGE
ISOLATION
ÉCLAIRAGE PUBLIC

PORT D'AGRÈS - 12300 DECAZEVILLE
65.64.02.06 65.63.54.59

TRANSPORTS

LABORIE

FLAGNAC
12300 DECAZEVILLE

65 64 02 08
TÉLEX 533 648



INTERCOMMUNALITE

Dans le numéro 3 du Bulletin Municipal, j'avais évoqué la coopération intercommunale telle qu'elle se pratique à l'échelle de notre commune.

Vous avez certainement appris depuis que les élus des communes du bassin réfléchissaient aux possibilités de renforcer cette coopération.

Il me semble donc intéressant aujourd'hui de vous donner quelques informations sur ce sujet.

Pourquoi vouloir renforcer cette coopération ?

Les collectivités locales sont devenues en quelques années des partenaires incontournables du développement économique (l'exemple de la réindustrialisation de DECAZEVILLE est éloquent à ce sujet).

Au moment où la concurrence en matière économique va être accrue avec l'ouverture des frontières européennes, les regroupements sont indispensables pour éviter l'émiettement et la dispersion des efforts.

Il faut savoir qu'en France, il y a 36 700 Communes, dont 4 078 de moins de 100 habitants (représentant une population de 263 543 âmes) et 18 112 de 100 à 499 habitants (représentant une population de 4 608 850 âmes).

En définitive, 60% des communes françaises regroupent à peine 10% de la population de notre pays.

Il est clair que ces communes-là ont d'importantes difficultés pour assurer leur fonctionnement et ne disposent d'aucune possibilité pour investir dans un développement économique et aménager leur espace.

Au sein de la Communauté Economique Européenne, certains pays ont réduit le nombre de leurs communes de façon autoritaire :

La Belgique est passée de 2 350 à 500 communes.

La R.F.A. a fait chuter ses circonscriptions de 24 000 à 8 000.

L'Espagne ne compte plus que 8 150 Communes.

A elle seule, la France comprend plus de Communes que les onze autres pays de la C.E.E.

Mais chez nous, aucun des partis politiques au pouvoir n'a voulu prendre la responsabilité d'une réduction autoritaire du nombre de communes. Chacun espère régler le problème par le

renforcement de la coopération intercommunale.

Quels sont les moyens pour renforcer cette coopération ?

La loi d'orientation du 6.2.92 relative à l'administration territoriale de la République, permet la création de communautés de communes.

Cet établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) aura des compétences obligatoires en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace. Il sera doté d'un budget propre constitué de dotations de l'Etat et d'une fiscalité distincte. Ces ressources seront constituées de subventions allouées dans le cadre d'investissements spécifiques par le Département, la Région, l'Etat et enfin l'Europe.

Pour encourager la coopération, les subventions sont, en règle générale, plus importantes lorsqu'elles sont sollicitées dans le cadre intercommunal.

La communauté de communes sera administrée par un conseil composé de représentants des communes adhérentes. Ils seront désignés par les Conseils Municipaux.

Les investissements de la communauté devront aller en priorité au développement économique, mais d'autres compétences pourront lui être confiées par les communes adhérentes : logement, aménagement de l'espace, voirie, etc ...

Pour les élus des communes rurales du Canton de DECAZEVILLE, le renforcement de la coopération intercommunale apparaît comme une étape indispensable pour le maintien d'une activité économique satisfaisante sur le secteur.

Les délégués de ces communes, assistés des techniciens de la Direction Départementale de l'Equipelement sont en train de "bâtir" un programme de coopération pour les années à venir qui permettra d'établir une simulation de fonctionnement d'une éventuelle communauté de communes.

Le projet sera ensuite présenté à l'ensemble des élus municipaux.

Chaque Conseil devra ensuite délibérer sur une éventuelle adhésion à cette nouvelle structure.

Ce sont donc vos élus qui auront le choix de définir l'intercommunalité de demain.

Michel DELAGNES



SPORT 2000

Claude BORIES
Espace Wilson
DECAZEVILLE

Le sport

. Reebok
. Adidas
. Line 7
. Nike
. TBS
. Prince

et le sportswear

. Oxbow
. Quick Silver
. Chevignon
. Banana moon
. Dorotennis

PRATIQUE

Nouveaux tarifs :

Depuis la rentrée de Janvier, le prix des repas à la cantine scolaire est passé à 11,20 F. pour les enfants et à 19,50 F. pour les adultes.

Les demandes des Clubs et Associations pour jouer sur le stade de La Griffoulière étant de plus en plus nombreuses, il est demandé une participation aux frais d'entretien pour un montant de 100 F.

Les sections Tennis des bourgs d'AGNAC et de FLAGNAC sont désormais réunies. La même carte d'adhésion permet l'accès aux deux cours. Les cotisations pour 1992 ont été fixées comme suit :

- * Carte familiale : 250 F.
- * Carte individuelle : 150 F.
- * Ticket horaire : 10 F./h/personne

N.B. : Les cartes sont à retirer auprès du secrétariat de la Mairie et sont valables du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.

Dimanche 28 Juin

Kermesse de l'école publique

09h : Tripous - Pétanque - Jeux
19h : Soirée des enfants - 45 francs -
Buffet - Spectacle - Feu d'artifice

Samedi 18 & Dimanche 19 Juillet

Fête Votive

Samedi : Pétanque - Retraite aux flambeaux - Bal

Dimanche :
- Messe solennelle
- Apéritif/Concert
- Concentration V.T.T.
- Défilé
- Musique avec les Vicabos
- Folklore avec la Mourelhado
- Buffet campagnard dansant avec
l'orchestre Didier Mazeaud

Samedi 11 & Dimanche 12 Juillet **Voyage du Comité des Fêtes en Bourgogne**

Samedi : Visite de caves
Repas & spectacle
au château de St Fargeau
Hébergement à Auxerre

Dimanche : Visite de grottes
et de l'Abbaye de Vézelay
Retour

Prix : Adulte : 250 F. Enfants : 150 F.
Inscriptions : Auprès de la Mairie ou de Mme Gosset

Observation : Ce voyage est ouvert à toute personne habitant la commune.

Conditions d'utilisation des salles des Fêtes d'AGNAC et de FLAGNAC

Après délibération du Conseil Municipal, le règlement suivant a été adopté :

1°) Toute demande d'utilisation doit être présentée auprès du Secrétariat de Mairie.

2°) L'utilisation des salles est gratuite pour les activités des Associations et Sociétés de la Commune, ainsi que pour les habitants, **à l'occasion d'événements familiaux**. Une participation aux frais de 100 F. est toutefois obligatoire.

3°) L'utilisation du chauffage implique une participation aux frais de 260 F. Seules les Ecoles sont exemptées de cette contribution.

4°) Pour toutes les demandes de location autres que ci-dessus, le tarif de location est de 650 F.

**COUVERTURE - ZINGUERIE
MENUISERIE/CHARPENTE
CLOISONS SECHES**

**DOMINIQUE
JOFFRE**

FLAGNAC - Tél : 65.64.05.80

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Ensemble ...

Au crépuscule de ce vingtième siècle, après avoir reçu, accepté et cautionné les progrès scientifiques, technologiques, médicaux, et autres, ne peut-on pas s'interroger sur l'avenir de cette urbanisation gigantesque et en conséquence de cause sur le devenir de nos campagnes.

L'agriculture, une des premières inventions des peuples, qui a permis leurs premiers développements sociaux, disparaîtrait-elle ? et avec elle ses espaces aménagés, ses paysages, cette nature qui sont depuis toujours les compagnons de l'homme car il y travaille ou il s'y ressource, il s'y retrouve, il y réfléchit... et il y crée...

Ensemble, parce que la qualité de la vie que nous avons eue jusqu'à maintenant le permettait, nous avons construit " Hier, un village ".

Ensemble, nous voulons continuer et aider ainsi l'existence de cette ruralité pour que les enfants des uns puissent y vivre, s'ils le choisissent et pour que ceux des autres puissent trouver des aires de repos dans le tourbillon de la modernité !

Oui, au crépuscule de ce vingtième siècle, à l'heure où les frontières de nos pays vont s'ouvrir, ensemble, pensons à préserver les richesses naturelles de nos contrées tout en essayant aussi peut-être de les exporter pour les faire reconnaître et les faire partager.

" Hier, un village " est bien un pion de cet échiquier des objectifs de la néo-ruralité... ensemble faisons-le avancer !

Christian ROQUES



Jumelage

Lors des festivités 1991, le village d'Agnac eut la délicate mission de recevoir le comité des fêtes de St CYR sous DOURDAN.

En Mai 1992, les Agnacois rendaient visite à leur tour à ce petit village de l'Essonne, aux portes même de la vallée de Chevreuse.

Guidés par leurs amis et ce durant trois jours, nos concitoyens visitaient PARIS et sa région. Réception à la salle des fêtes, visite de la capitale (Tour Eiffel, bateau mouche), découverte du château de VERSAILLES, soirée cabaret, rencontre avec le «cire» du Duc DECAZES au château de BRETEUIL.

Un week-end empreint de gentillesse, de franches rigolades qui restera pour longtemps gravé dans nos mémoires.

Le bureau du C.A.V.A.

Base nautique

Pour la deuxième année consécutive, la base nautique de FLAGNAC va accueillir de nombreuses activités qui découlent du plan d'eau de MARCENAC et notamment le bateau promenade de la Société SAFARAID de Monsieur DESCHAMP qui croit en l'avenir touristique de la vallée du Lot sur notre commune.

Le bateau promenade sortira donc tous les jours de la semaine (il est en service depuis le 28 Mai) au tarif de 35 Francs la promenade (prix réduit pour les enfants). Il est possible d'obtenir les renseignements auprès du quai d'embarquement ou en téléphonant au 65.30.22.84 à BOUZIES (Lot).

L'A.D.A.L.P.A. (Association Départementale des Activités de Loisirs et de Plein Air) sera de nouveau au Port de La Combe du mois de Juillet au mois d'Août, avec ses activités de canoë-kayack et de location de vélos. Des moniteurs compétents encadreront cette pratique du canoë-kayack et donneront des cours d'initiation à tous ceux qui le désireront. A partir de Juillet, il sera possible d'obtenir des informations en téléphonant à la base A.D.A.L.P.A. de FLAGNAC (65.64.06.72).

Cette année, le Comité d'Animation d'AGNAC et la municipalité vont gérer l'activité des Pédalos (précédemment exploitée par un privé). Quatre Pédalos pourront ainsi être mis à la disposition des estivants, en attendant une flotte plus conséquente. Les réservations se feront au quai d'embarquement du bateau promenade.

Base de loisirs :

En dehors des activités liées à l'eau, la municipalité a amplifié ses efforts pour améliorer les différents services et aménagements.

En tout premier lieu, elle a décidé l'extension du bâtiment loué à Madame TIEULIE et qu'elle exploite comme lieu de restauration. En effet, deux modules supplémentaires ont été réalisés par l'A.F.P.A. (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes). La surface utile a été pratiquement doublée pour un coût approximatif de 120 000 francs, dont 85 000 francs pour les seuls travaux exécutés par l'A.F.P.A. (gros oeuvre, bois et toiture). Les 35 000 francs restants ont permis de viabiliser au minimum les deux modules : dallage, boiseries, portes, fenêtres, volets, Des travaux de finition sont encore à prévoir.

Pour ce qui est des espaces verts, cinq nouvelles tables en béton ont été installées par l'employé communal (Monsieur RUFFIE). C'est désormais un total de dix tables qui est à la disposition des touristes souhaitant pique-niquer le long de la rivière.

Le terrain communal situé au dessus des bâtiments d'accueil et de restauration a été planté, durant cet hiver, d'une trentaine d'arbres. L'espace ainsi agrémenté sera rendu plus accueillant durant l'été.

En ce qui concerne les berges, l'ancienne aire d'embarquement des Pédalos a été modifiée. Le remblaiement de cette zone a permis de gagner de l'espace et d'harmoniser le dessin de la rive.

Le développement de la base nautique de FLAGNAC va engendrer, nous l'espérons, un regain d'activité touristique pour notre commune et il faudra veiller de plus en plus à la qualité que nous allons apporter aux réalisations futures. Il en va de notre succès et de notre crédibilité. Le tourisme est une activité délicate qui ne supporte pas la médiocrité.

La commune de FLAGNAC entend bien mettre les moyens adéquats pour parvenir à la qualité de notre petit produit touristique.

Tennis municipal :

Pour sa première année d'existence à FLAGNAC, le court de tennis a connu un beau succès. Une recette de 7 000 francs environ (cartes + réservations horaires) a été perçue.

Les tarifs restent inchangés pour l'année 1992.

Nous rappelons que l'accès au court ne doit se faire qu'avec des chaussures de tennis et qu'il est formellement interdit de jouer avec des chaussures de ville.

Nous rappelons également que la carte «famille» n'est valable que pour un couple avec ses enfants mineurs et non pour l'ensemble de la famille (frères et soeurs âgés de plus de dix-huit ans).

Guy DELBOS

ROGER LABORIE

CARRIERE
CHAUX AGRICOLE

FLAGNAC

Tél: 65.64.02.08 et 71.49.12.04

SALON DE COIFFURE

Cathy
DAMES et
MESSIEURS



12300 FLAGNAC
Tél : 65.64.03.83

DIVERS

ETAT CIVIL 1991

Naissances : 3

- 27/03 : PECHOULTRES Perrine Agnac
- 16/06 : CARRIEL Marine La Griffoulière
- 22/07 : BONDIVENNE Lisa Agnac

Mariages : 5

- 27/04 : MERCIER Philippe & SERS Chantal
- 11/05 : FABRE Claude & TORNERO Valérie
- 03/08 : AGUIERA Philippe & LAÏON Elisabeth
- 10/08 : BONY Thierry & SERS Dominique
- 12/10 : CABRIT Ernest & MALPEL Zélia

Décès : 12

- 01/02 : TIEULIE Pierre - Pagax
- 21/03 : VIGUIE Désirée née REVEL - Agnac
- 27/03 : CARLES Firmin - Flagnac
- 12/04 : JOFFRE Georges - Agnac
- 19/04 : GRIFFOULIERE Justine née GRATACAP - Les Camps
- 27/04 : DELAGNES Jeanine née FUMEL - Agnac
- 19/06 : ROMIGUIERE Maria née DELORT - Flagnac
- 11/07 : MARTY Marcel - Flagnac
- 18/07 : SALESSIS Julien - Le Bourg
- 31/07 : GUY François - La Prade
- 20/10 : SENEZERGUES Juliette née LACLEIDE - Flagnac
- 24/10 : CABRIT Zélia née MALPEL - Flagnac

AGENDA

FLAGNAC

Kermesse des Ecoles Publiques : 28 Juin 1992
Fête votive : 18 et 19 Juillet
Spectacle " Hier, un village " :
06, 07, 08 Août
09, 10, 11 Août

AGNAC

Cabanou : 20 Juin 1992
Fête votive : 29 et 30 Août
Repas du village : Octobre 92

INFORMATIONS PRATIQUES

- * **Mairie** : Heures d'ouverture au public : tous les jours de 8h 30 à 12h.
- * **Bibliothèque** : La bibliothèque est à la disposition du public un samedi tous les quinze jours, de 9h à 12h.

- * **Usine de broyage** : Les heures d'ouverture sont les suivantes : 8h 30 - 12h et 13h 30 - 17h 30. Une permanence est assurée le samedi matin.

I.P.S MOTO

Ets INNOCENTI-MALAVAL

Concessionnaires MBK

Vente-Reparations

Vélos-Cyclomoteurs

Motoculture

Plaisance

Z.I Les PRADES 12300 DECAZEVILLE

Tél:65.63.56.45

Responsable d'édition : Mr. MARIE Michel.

Le présent numéro a été tiré à 500 exemplaires

Diffusion gratuite, - Vente interdite

Dépôt légal : 2ième trimestre 1992

Imp STYLE GRAPH

19, AV. J. Cabrol

12110 AUBIN